

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DEUXIEME SESSION

29 octobre 2009

RESOLUTION

**Sur l'affiliation du Syndicat du personnel de l'OIT
à l'Internationale des Services Publics**

Le Syndicat du personnel de l'OIT, réuni en Assemblée générale annuelle (deuxième session) le 29 octobre 2009,

RAPPELANT les orientations fondamentales suivies par le Syndicat dans son action, qui sont de «défendre l'indépendance, le statut et la sécurité des fonctionnaires internationaux» et de «défendre les droits fondamentaux et les principes figurant dans la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie»;

CONSIDERANT que les Statuts du Syndicat prévoient «la mise en marche d'actions communes et [la fédération] avec les Syndicats et associations similaires d'autres organismes internationaux», ainsi que «[l'affiliation] à une organisation syndicale internationale permettant de mieux défendre les buts du Syndicat»;

NOTANT que l'International des Services Publics est une Fédération syndicale internationale représentant plus de 20 millions de travailleurs du secteur public dans 150 pays;

RECONNAISSANT l'existence d'intérêts et objectifs communs, ainsi que de similarités entre le Syndicat du personnel de l'OIT et les syndicats membres de l'Internationale des Services Publics, qui luttent pour promouvoir la justice sociale et les droits des travailleurs, y compris la liberté syndicale et le droit de négociation collective;

DESIREUX DE PROMOUVOIR la solidarité entre, d'une part, les fonctionnaires internationaux et les membres du syndicat du personnel de l'OIT et, d'autre part, les travailleurs des services publics nationaux et locaux dans le monde;

AUTORISE le Comité du Syndicat à soumettre une demande d'adhésion à l'Internationale des Services Publics.
